



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Madagascar

Question écrite n° 48712

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles actions culturelles de coopération il entend conduire à Madagascar ces prochaines années, et selon quels moyens et modalités. Il le remercie de lui indiquer si les axes ainsi définis s'inscrivent dans la continuité ou s'ils comportent des innovations qui tiennent compte par exemple des nouvelles technologies.

Texte de la réponse

La 7e session de la commission mixte franco-malgache, qui s'est tenue à Madagascar les 22 et 23 mai derniers, sous la coprésidence du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, a remis en perspective les grandes orientations de la coopération bilatérale, en particulier dans le domaine culturel ; celui-ci étant pris au sens large, il faut distinguer pour l'avenir les grands axes suivants : - éducation de base. Le projet en cours intitulé « Partenariat pour l'école à Madagascar » sera achevé en 2001. Devrait lui succéder un nouveau programme d'appui au système éducatif concernant prioritairement l'éducation de base et privilégiant la formation des maîtres, ainsi qu'une meilleure implication des communautés de parents et d'enseignants des secteurs public et privé. On veillera par ailleurs à une cohérence optimale avec l'intervention de l'AFD, autorisée à intervenir sur les infrastructures scolaires, ainsi qu'avec celles de la Banque mondiale et de la coopération japonaise. Le développement de l'enseignement du français, mis à mal durant la période 1975-1990, est également un souci prioritaire de notre action en faveur de l'éducation, pour mettre en place notamment un réel bilinguisme. Le conseil régional de la Réunion est déjà impliqué de façon très significative en liaison très étroite avec notre coopération institutionnelle, et un renforcement de ce partenariat sera recherché à l'avenir, en particulier pour les actions de formation que peut mettre en oeuvre le rectorat de Saint-Denis ; - formations supérieures. En septembre 2000 sera soumis au comité directeur du fonds de solidarité prioritaire (FSP) un projet d'appui à l'enseignement supérieur (MADSUP), s'attachant tout particulièrement à promouvoir les formations professionnelles ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront au centre de ces actions, à la fois au niveau des moyens mis en oeuvre, et bien entendu au niveau des savoir-faire acquis. L'agence universitaire de la francophonie a déjà engagé plusieurs actions concrètes dans ce domaine, et le concours de l'université de la Réunion pourrait s'avérer très significatif ; - développement culturel. Le développement culturel à Madagascar, intégrant en particulier la diffusion des cultures française et francophone, a pour vecteurs privilégiés le centre culturel Albert-Camus de Tananarive, un réseau de trente alliances franco-malgaches, ainsi que le centre d'information technique et économique (CITE), ce dernier étant tourné vers l'appui et l'information du secteur privé. Si les ressources de la programmation bilatérale le permettent, ce vaste réseau pourrait bénéficier à moyen terme d'un projet d'appui au développement culturel financé sur FSP, avec comme axes forts la professionnalisation des métiers de la culture, le renforcement du cadre institutionnel, l'aide à la création, la diffusion du livre et de l'écrit, et enfin la promotion de la culture francophone avec les moyens modernes ; - appui aux médias. Un projet a été entrepris depuis deux ans en vue de professionnaliser les médias radiophonique et télévisuel. La création d'un environnement francophone médiatique, avec l'appui en plein développement des bouquets télévisuels satellitaires et de la radio satellitaire numérique, constitue aussi

un axe privilégié, et ce avec la coopération efficace de RFO Réunion qu'il faut signaler. Il conviendra à l'avenir d'aider tout particulièrement les médias malgaches à intégrer les NTIC dans leur action d'information et de diffusion. Toutes les actions ainsi décrites se font bien sûr dans un cadre bilatéral, mais avec une concordance d'objectifs avec les autres bailleurs de fonds chaque fois que c'est possible, notamment l'Union européenne ; ils visent tous, par ailleurs, à promouvoir une véritable culture indo-océanique francophone, et ce dans un environnement régional majoritairement anglophone. A cet égard, la coopération régionale avec la Réunion reste un objectif constant, qu'il s'agisse des structures régionales, départementales, communales ou associatives, la culture constituant un vecteur privilégié pour ancrer une solidarité culturelle francophone inter-îles.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48712

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4065

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4913